

ET SI NOUS TRANSFORMIONS TOUS NOS DÉCHETS ALIMENTAIRES EN RESSOURCES ?

Dans le cadre du Plan Climat, l'Eurométropole de Strasbourg s'est fixée comme objectif de diminuer la quantité de déchets dans la poubelle bleue de moitié en 2030 par rapport à 2010. Outre cet objectif ambitieux, la réglementation française oblige la collecte séparée des déchets alimentaires à tous les ménages à partir du 1^{er} janvier 2024.

Près d'un tiers des déchets du bac bleu sont des déchets alimentaires ! Ils représentent environ 71 kg par habitant et par an. Ils sont essentiellement constitués d'eau et peuvent être valorisés plutôt que brûlés. Biogaz, électricité verte, compost, digestat sont autant de valorisations possibles. Le retour au sol du compost et du digestat permet d'enrichir nos sols et constitue une vraie alternative aux engrais chimiques.



LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES. C'EST PARTI !

Depuis le début de l'année 2022, les habitants de l'Eurométropole de Strasbourg sont progressivement équipés pour trier leurs déchets alimentaires.

Chaque habitant disposera à terme d'une solution pour trier ses déchets alimentaires. Les communes de moins de 10 000 habitants sont toutes équipées. Le déploiement est en cours sur différents quartiers de Strasbourg.



500 TONNES DE DÉCHETS ALIMENTAIRES COLLECTÉS SUR L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

104 000 HABITANTS ÉQUIPÉS EN 2022



PREMIER RETOUR DES HABITANTS DU QUARTIER CRONENBOURG :

Une enquête réalisée auprès d'habitants du quartier Cronembourg a révélé que 88% des habitants trient leurs déchets alimentaires. 85% des habitants sont satisfaits du matériel mis en place.

2023

LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES ARRIVE À SCHILTIGHEIM

La mise en place de la collecte des déchets alimentaires sur Schiltigheim se fera par étape après l'été 2023 :

ÉTAPE 1

Venez découvrir notre exposition sur la collecte des déchets alimentaires à l'Hôtel de Ville de Schiltigheim du 24 avril au 26 mai, aux horaires habituels d'ouverture.

ÉTAPE 2

Distribution à chaque foyer d'un bioseau (petite poubelle de 10L adaptée aux déchets alimentaires), d'une cinquantaine de sacs en papier kraft ainsi qu'un mode d'emploi, un mémo tri et la carte des emplacements des bornes dans votre commune. Les dates des distributions à domicile seront précisées par courrier.

Les bornes d'apport volontaire seront installées et mises en service au même moment que la distribution des bioseaux. Ces bornes adaptées à la collecte des déchets alimentaires sont discrètes et n'occupent qu'un 1m² au sol pour une hauteur d'1m30. Les bornes et les bacs qu'elles abritent seront rincés à chaque collecte.

Une fois vos déchets alimentaires collectés dans votre sac en papier kraft, vous pourrez le déposer, bien fermé, dans la borne la plus proche de chez vous. La collecte des bornes se fera deux fois par semaine.



ET SI JE COMPOSTE ?

Pas question d'abandonner le compostage qui permet de valoriser chez vous certains déchets en un compost utile pour vos plantes. Vous pourrez utiliser votre bioseau pour les déchets alimentaires que vous ne compostez pas, comme les os, les arêtes, les gros noyaux ou encore les peaux d'agrumes.



Strasbourg.eu
eurométropole

RÉDUIRE, RÉUTILISER, RECYCLER.
CHACUN.E PARTICIPE À SA MANIÈRE POUR ATTEINDRE
L'OBJECTIF Z. ZÉRO DÉCHET. ZÉRO GASPI !

objectifz.strasbourg.eu